



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CEA PARIS-SACLAY

Le Centre Paris-Saclay regroupant les sites de Saclay et de Fontenay-aux-Roses a été créé le 1^{er} février 2017 pour afficher et promouvoir son adhésion aux évolutions du plateau au sein de la communauté d'université et d'établissements « Université Paris Saclay ».

Dans le prolongement de cette politique volontariste, j'encourage fortement les unités opérationnelles, fonctionnelles et de support ainsi que l'ensemble des salariés du Centre Paris-Saclay à poursuivre en 2018 la mise en œuvre d'une démarche commune pour maintenir nos activités en condition opérationnelle et sûre dans le respect de la préservation de notre environnement. C'est pourquoi, j'ai souhaité que la politique environnementale du centre s'inscrive dans la continuité 2017 pour une lisibilité accrue de notre système de management en favorisant une dynamique d'amélioration continue fondée sur :

- Le renforcement des performances environnementales par une baisse marquée des consommations de matières et d'énergie, des impacts des rejets liquides et atmosphériques, des déchets conventionnels tout en augmentant leur part valorisable,
- le respect des exigences réglementaires au travers de revues environnementales périodiques et du déploiement d'un système de management environnemental (SME) commun aux deux sites,
- l'harmonisation et l'optimisation de la surveillance environnementale par des méthodes d'évaluation adaptées pour prévenir les risques environnementaux quelle que soit leur nature,
- la mise en œuvre des actions inscrites annuellement au programme de management environnemental et notamment celles relatives à la prévention des pollutions,
- la sensibilisation de l'ensemble des personnels sur les aspects environnementaux liés à leurs activités,
- la communication en interne des performances environnementales atteintes,
- la communication vers l'externe des résultats de la surveillance chimique et radiologique des sites et des impacts associés.

Cette politique environnementale s'appuie sur une attitude constructive d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des parties intéressées ; les salariés, les administrations concernées, les riverains, les collectivités locales et les Commissions locales d'information (CLI) de chaque site. Sa réussite requiert une adhésion et un engagement fort de la part de chacun, y compris des personnels d'entreprises extérieures intervenant sur les sites.

Je m'engage à veiller au maintien des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, au déploiement des objectifs et à l'amélioration continue du système de management intégré.

Février 2018
Michel **BEDOCHA**
Directeur du CEA PARIS-SACLAY